

Analyse du budget du Québec 2026-2027

Cette analyse repose sur une lecture croisée : des budgets 2025-26 et 2026-27 (orientations politiques); des crédits 2025-2026 et 2026-2027 (allocations réelles); des principaux programmes structurants; et du projet de loi 7.

Les variations ont été ajustées en dollars constants 2026 (inflation estimée à 2 %).

1. Un recul significatif des mesures d'aide à l'emploi

Les crédits liés aux mesures d'aide à l'emploi diminuent de 8,8 % en valeur nominale, soit environ 10,6 % en termes réels.

Il s'agit d'une baisse importante, qui affecte directement la capacité d'accompagnement des personnes éloignées du marché du travail.

Dans une perspective féministe, cette diminution est particulièrement préoccupante. Les femmes qui cumulent des obstacles (pauvreté, monoparentalité, immigration, violence, isolement) nécessitent des parcours plus longs et plus soutenus. Une réduction des ressources tend à favoriser des interventions rapides et standardisées, au détriment des approches globales.

2. Une contraction majeure du financement ponctuel (PSISC)

Le Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires diminue de près de 65 %.

Ce programme finance des projets non récurrents et ne soutient pas la mission globale des organismes. Sa diminution réduit la capacité du milieu communautaire à innover, à adapter ses pratiques et à répondre à des besoins émergents.

Cela accentue la fragilité du financement global du secteur.

3. Une hausse du FAACA qui masque un affaiblissement structurel

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome augmente globalement de 7 % en termes réels. Cependant, cette hausse repose sur une mesure ponctuelle. La contribution ministérielle régulière diminue de plus de 20 %. Cela indique une transformation du financement : moins de base stable; plus de dépendance à des annonces budgétaires. Ce type de financement nuit à la planification et à la pérennité des organismes.

4. Reconfiguration des modalités de financement et risque d'effacement du financement à la mission

Les tendances observées dans les sections précédentes (baisse des mesures d'emploi, contraction du PSISC, transformation du FAACA) s'inscrivent dans une dynamique plus large de reconfiguration des modes de financement.

En effet, l'analyse des crédits associés au projet de loi n° 7 permet d'observer une transformation des modalités de financement de l'action communautaire autonome. Sans que cela soit explicitement formulé, on constate un déplacement progressif des ressources financières, passant d'un soutien à la mission globale des organismes vers des enveloppes dédiées à des projets ciblés ou à des priorités spécifiques.

Cette évolution se manifeste notamment par la multiplication de programmes ponctuels, structurés autour d'appels à projets, ainsi que par l'apparition de nouvelles initiatives financées de manière non récurrente. Si ces mécanismes peuvent répondre à certains objectifs précis, ils

ne permettent pas de soutenir adéquatement les organisations dans leur mission fondamentale ni d'assurer leur stabilité.

Dans ce contexte, les projets actuellement encouragés et financés à travers ces enveloppes apparaissent comme des réponses à des besoins structurels qui ne trouvent plus leur place dans le financement à la mission. Leur présence croissante dans les dispositifs budgétaires peut ainsi être interprétée comme un indicateur d'un déplacement plus large des logiques de financement.

Ce déplacement soulève un enjeu majeur : celui d'un possible effacement progressif du financement à la mission de l'action communautaire autonome au profit d'une logique de financement par projets, avec les conséquences que cela implique en matière d'autonomie, de cohérence des actions et de capacité de transformation sociale.

5. Un recul important de la lutte contre la pauvreté (FQIS)

Le Fonds québécois d'initiatives sociales diminue d'environ 21 % en termes réels.

Ce recul est particulièrement préoccupant dans une perspective intersectionnelle. Les femmes les plus éloignées du marché du travail sont aussi celles qui vivent les effets les plus marqués de la pauvreté.

La diminution de ce fonds réduit la capacité d'agir sur les déterminants sociaux de l'emploi.

6. Une augmentation limitée en condition féminine

Le budget du Secrétariat à la condition féminine augmente d'environ 2,8 % en termes réels.

Cette hausse demeure modeste et ne correspond pas à un réinvestissement structurant. Elle ne permet pas de répondre à l'ampleur des enjeux liés à l'égalité économique.

7. Une incohérence globale des choix budgétaires

L'analyse met en évidence une tension : les objectifs politiques reconnaissent les inégalités et les choix budgétaires affaiblissent les leviers qui permettent d'y répondre.

Les compressions ou stagnations touchent précisément les outils nécessaires à une approche féministe et intersectionnelle de l'employabilité : accompagnement global; soutien communautaire; lutte contre la pauvreté; interventions adaptées.

TABLEAU COMPARATIF – BUDGETS ET CRÉDITS 2025-2027
(en millions de dollars)

Poste budgétaire	2025-2026	2026-2027	Variation nominale	Variation réelle (≈ -2 %)
Mesures d'aide à l'emploi (MESS)	896,7	817,7	-8,8 %	-10,6 %
PSISC (SACAIS)	1,7	0,6	-64,7 %	-65,4 %
FAACA (total)	67,1	73,3	+9,2 %	+7,0 %
FAACA – base ministérielle	57,4	45,8	-20,2 %	-21,8 %
FQIS	66,1	53,1	-19,6 %	-21,2 %
Secrétariat à la condition féminine	31,3	32,9	+4,9 %	+2,8 %

Lecture rapide

- Les hausses apparentes sont souvent neutralisées par l'inflation.
- Les reculs touchent surtout :
 - l'employabilité ;
 - la lutte contre la pauvreté ;
 - les leviers communautaires ;
- La condition féminine augmente légèrement, mais sans transformation majeure.

Lecture structurelle

- Déplacement du financement vers des enveloppes ponctuelles et ciblées.
- Affaiblissement du financement à la mission des organismes communautaires.
- Fragmentation des leviers d'action et diminution de la capacité d'intervention globale.

Conclusion

Les budgets 2025-2027 ne permettent pas de soutenir adéquatement l'autonomie économique des femmes.

Ils contribuent plutôt à maintenir un écart entre les ambitions politiques et les moyens réels.

Sans investissements structurants, les inégalités risquent de se reproduire, voire de s'accroître.

Cette situation s'inscrit également dans une transformation des modes de financement, où les projets ponctuels tendent à se substituer au financement à la mission, fragilisant ainsi la capacité d'action des organismes.

Références

Gouvernement du Québec (2025). *Budget de dépenses 2025-2026 : Crédits et dépenses des portefeuilles*. Québec : Secrétariat du Conseil du trésor.

Gouvernement du Québec (2025). *Budget 2025-2026 : Plan budgétaire*. Québec : Ministère des Finances.

Gouvernement du Québec (2026). *Budget de dépenses 2026-2027 : Crédits et dépenses des portefeuilles*. Québec : Secrétariat du Conseil du trésor.

Gouvernement du Québec (2026). *Budget 2026-2027 : Plan budgétaire*. Québec : Ministère des Finances.

Gouvernement du Québec (2026). *Projet de loi n° 7 : Loi modifiant diverses dispositions en matière d'action communautaire et de soutien aux organismes* (1re session, 43e législature). Québec : Assemblée nationale du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2023). *Cadre normatif du Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires (PSISC)*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2025). *Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires : Guide de présentation d'un projet*. Québec : Gouvernement du Québec.